

COMMUNIQUÉ

Le Conseil d'administration du 9 mai 2014 a décidé que compte tenu de l'AR du 26 mars 2014, Roularta fournirait désormais un reporting semestriel plutôt que trimestriel. Cette décision a été prise dans le but d'éviter les problèmes liés aux résultats difficilement comparables suite aux périodes de vacances changeantes qui entraînent d'importantes fluctuations des revenus du marché publicitaire et du marché des lecteurs.